

Représentativité des femmes dans les instances de prise des décisions politiques en province du Nord-Kivu

BAHATI MATEMBERA*

Résumé

L'opus dont il est question ici se cristallise autour de l'analyse des causes de la faible représentativité des femmes dans les instances de prise des décisions politiques en Province du Nord – Kivu. En effet, depuis la sortie des conflits politico – armés et la normalisation de la vie socio – politique, la République Démocratique du Congo s'est engagée dans un processus de démocratisation du pays. Malgré la volonté du législateur de promouvoir les femmes et d'accroître leur représentation dans les instances décisionnelles, les femmes du Nord – Kivu demeurent sous – représentées à tous les échelons de la sphère publique. Les processus électoraux de 2006, 2018 et 2023 l'ont confirmé. C'est en s'inspirant du paradigme positiviste croisé à l'approche de la démocratie paritaire que l'étude tente d'expliquer la faible représentation des femmes dans les instances de prise des décisions politiques en Province du Nord – Kivu. Pour y parvenir, un recours a été fait de façon électrique aux techniques qualitatives que nous offrent le récit de vie, l'entretien semi – directif ainsi que l'observation désengagée pour décrypter la réalité sociale.

Mots clés : *Femme et politique, représentativité politique, décisions politiques*

Abstract:

The work in question here focuses on analyzing the causes of the low representation of women in political decision-making bodies in North Kivu Province. Indeed, since the end of armed political conflicts and the normalization of socio-political life, the Democratic Republic of Congo has embarked on a process of democratization. Despite the legislature's desire to promote women and increase their representation in decision-making bodies, women in North Kivu remain underrepresented at all levels of the public sphere. The electoral processes of 2006, 2018, and 2023 confirmed this.

* Diplômé d'Etudes Supérieures et Doctorant en Sciences Politiques à l'Université de Kisangani – UNIKIS –, République Démocratique du Congo, E-mail : bahatimat@gmail.com; bahatimat@unigom.ac.cd.

Drawing inspiration from the positivist paradigm and the approach to parity democracy, this study attempts to explain the low representation of women in political decision-making bodies in North Kivu Province. To achieve this, we used qualitative techniques such as life stories, semi-structured interviews, and disengaged observation to decipher social reality.

Keywords: *Women and politics, Political representation, Political decisions*

I. Introduction

À l'échelle mondiale, l'intégration des femmes en politique est perçue comme un mécanisme les faisant participer à la gouvernance de leurs pays respectifs. Dans la plupart des cas, cette intégration commence avec l'obtention des droits de voter et de se faire élire. L'objectif de l'intégration des femmes en politique n'est ni de prendre le pouvoir des hommes politiques, ni d'instaurer la domination de celles-ci sur eux dans les sociétés ; mais, plutôt, de promouvoir l'égalité des droits et des libertés de toutes et de tous au sein de la société. De plus, cette implication des femmes en politique a pour but de les faire participer à la gestion des affaires publiques de leurs pays¹. La Charte des Nations-Unies en est le premier instrument international à instaurer le principe d'égalité entre les hommes et les femmes. Ces droits ont commencé en 1945 par l'octroi aux femmes de la possibilité de voter et d'être élues. Malgré cette accession relativement tardive des femmes à la vie civique, en tant qu'électrices et candidates et un potentiel électoral indéniable qu'elles constituent, on déplore encore leur sous-représentation dans les fonctions gouvernementales, parlementaires et dans les institutions territoriales comme la province, la ville, la commune, la chefferie, le secteur. Malheureusement, près de trente-cinq ans après la première conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes tenues à Mexico et quelque quinze ans après la quatrième, à Pékin, les femmes restent gravement sous-représentées en politique. À ce jour encore, les femmes détiennent moins de 20 % des sièges de parlementaires et des portefeuilles ministériels dans le monde et moins de 5 % des chefs d'États sont des femmes. Cette sous-représentation constitue un gaspillage de talents et fragilise aussi la démocratie et les droits de l'homme.

¹ MINANI PASSY P., *Femmes en politique au Burundi. Leur nombre, leur influence ?* Etudes Africaines, Paris, L'Harmattan, 2014, p.120.

Les facteurs entraînant une sous-représentation des femmes en politique sont nombreux. Le principal facteur étant sans doute les attaques portées depuis une dizaine d'années à l'encontre des droits des femmes. En Europe, les sociétés restent caractérisées par des attitudes, des usages et des comportements qui déresponsabilisent les femmes dans la vie publique, les discriminent et les emprisonnent dans des rôles modèles prescrits et dans des clichés selon lesquels elles «ne sont pas faites» pour la prise de décision et la politique. Des heures indues de réunion et un manque de structures pour la garde des enfants pour les politiciens peuvent en outre dissuader les femmes de poser leur candidature – la politique est faite sur mesure pour les hommes qui n'assument pas une part minimale de leur responsabilité familiale et qui comptent sur leur femme pour assurer l'intendance du ménage².

En 1944, les femmes françaises ont commencé à « participer au choix de leurs dirigeants politiques³ ». Dix-sept ans plus tard, exactement en 1961, les femmes ont décroché le droit de voter aux élections législatives nationales au Malawi, en Mauritanie, au Paraguay, au Rwanda et en Sierra Leone⁴. La représentation des femmes à la vie politique constitue un des progrès des démocraties de Lumière et une voie au développement complet et durable des Nations. Plusieurs conférences régionales et mondiales ont été organisées avec comme objectif de remodeler la vision sur les conditions de vie des femmes, les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes et le respect équitable des droits humains dont les droits de femmes sont une partie intégrante⁵. La représentativité équitable des femmes dans la vie politique et publique sont essentiels pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici 2030. Et pourtant, les données indiquent que les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux du pouvoir décisionnel à travers le monde, et que la parité entre les sexes est encore loin d'être atteinte dans la vie politique. La représentation des femmes à la vie politique est partout menacée. Les femmes sont sous-représentées aussi bien comme

² Conseil de l'Europe - Assemblée Parlementaire, « Augmenter la représentation des femmes en politique par les systèmes électoraux. Disponible en ligne sur <https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-fr.asp?fileid=17809&lang=fr>, consulté le 10 septembre 2024 à 13heures.

³ SATHOUD G., *Le combat des femmes au Congo-Brazzaville*, Paris, l'Harmattan, 2007.

⁴ MANON T., *100 questions sur les femmes et la politique*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2008, p. 29.

⁵ RDC, Politique Nationale du Genre (première partie), p.9.

électrices que dans les fonctions dirigeantes, au sein des assemblées élues, dans l'administration publique ou encore dans le secteur privé ou le monde universitaire. Et ceci malgré leurs compétences maintes fois démontrées, en tant que leaders et agents du changement, et en dépit de leur droit de participer en toute égalité à la gouvernance démocratique.

Le début des années 1990 fut marqué par l'apparition du mouvement démocratique en Afrique subsaharienne. C'est en fait le Bénin qui fut le premier pays d'Afrique Subsaharienne à s'engager dans la voie de la démocratie pacifique et véritable. En effet, la représentation féminine dans les rouages institutionnels de la vie politique béninoise demeure encore aujourd'hui très faible comparativement à d'autres pays d'Afrique subsaharienne ou par rapport aux différentes régions du monde⁶. En République Démocratique du Congo, deuxième plus grand pays d'Afrique avec une population totale de 100 millions d'habitants, dont 51% de femmes⁷, celles-ci n'occupent actuellement que 7,2% des postes au plus haut niveau de la prise de décision au niveau national, au parlement et au gouvernement, selon l'ONU Femmes⁸. Bien que leur accès à des fonctions puisse évoluer dans le temps comme dans l'espace, la situation des femmes en politique demeure préoccupante, et s'amenuise au fur et à mesure que l'enjeu politique s'accroît. Et ce, malgré les appels répétés des organisations des droits humains tant locales, nationales qu'internationales, au respect des conventions internationales et dispositions des lois nationales à la promotion des droits politiques des femmes⁹. Malgré l'existence de tous ces efforts, il existe en République Démocratique du Congo une sous – représentation de femmes dans la voie publique et politique, ce qui met en cause le degré démocratique présent dans ce pays. En effet, « il ne saurait y avoir de démocratie sans un véritable partenariat entre

⁶ ALLEN C., « Good Bye to All that: The short and Sad Story of Socialism in Benin ». Maxim's Rearela from Africa. Ed. par Arnold Hughes. 1992, p64, cité dans BRATION Michael et Nicolas Van de Walle. *Democratie, Experiments in Africa Regime Transitions in Comparative Perspective* . Cambridge University, Press 1997, P.3.

⁷ONUFEMMES, <https://africa.unwomen.org/fr/where-we-are/west-and-centralafrica/democraticrepublic-of-congo>, consulté le 20 avril 2023.

⁸ ONUFEMMES, <https://africa.unwomen.org/fr/where-we-are/west-and-centralafrica/democraticrepublic-of-congo>, consulté le 8 Mars 2023.

⁹ AHADI SENGE MILEMBA P., Parité Homme – Femme : Vers quel ordre sociopolitique ? *Congo – Afrique, Vie et Sciences Sociales*, N°533, Mars 2019, 59^{ème} Année, pp 236-246.

hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques où hommes et femmes agissent dans l'égalité et la complémentarité, s'enrichissant mutuellement de leurs différences¹⁰. Un pays démocratique ne peut ignorer la question de genre et doit donc s'efforcer à atteindre l'égalité des sexes au sein de son de ses institutions décisionnelles politiques.

Les statistiques montrent comment les femmes sont vulnérables et cela illustre les nombreux abus commis par les hommes contre les femmes à cause de la position dominante occupée par les hommes dans la société et le statut inférieur des femmes en RDC¹¹. Or, la République Démocratique du Congo a ratifié des instruments juridiques internationaux notamment la Déclaration Universelle de Droits de l'Homme, qui consacre le principe d'égalité entre les hommes et les femmes dans ses deux premiers articles¹². L'article 14 de la Constitution prévoit que « *l'État a le devoir de garantir l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et garantir le respect ainsi que la promotion de leurs droits.* » L'État doit « *prendre des mesures pour redresser toutes les formes de violences faites contre les femmes dans la vie publique et privée* » et assurer la « participation complète de femmes dans le développement de la nation » ainsi que de garantir particulièrement le « droit à la représentation significative dans les institutions nationales, provinciales et locales ». L'État doit garantir l'application du principe de parité entre les femmes et les hommes dans ces institutions, en réglant l'application de ces droits¹³. À cet égard Clémentine Ngalula Tshimanga montre que l'absence des femmes dans les instances de prise de décision n'est pas seulement injuste, elle porte également préjudice à la stabilité de la société tout entière et ne prépare pas à la création d'un environnement propice à la paix. Il ne s'agit plus seulement d'atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes, mais de reconnaître que la femme a un rôle à jouer au niveau de la prise des décisions et que ce rôle est important pour stabiliser la société¹⁴.

¹⁰ Déclaration universelle sur la démocratie adoptée par l'UIP en septembre 1997.

¹¹ NGUNGU J, « Nous pouvons Campagne » contre les Violences Sexuelles en RDC.2009.<http://friendsofthecongo.org/pdf/ngungu.pdf>

¹² The Universal Declaration of Human Rights (UDHR) <http://www.un.org/en/documents/udhr/>

¹³ Article 14 de la Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006.

¹⁴ NGALULA TSHIMANGA C., « Participation paritaire de la femme : approche d'intégration du genre dans le vécu social congolais », in *Recherches africaines. L'Afrique et son vécu*, (septembre 2013), n°34, p. 9.

Les différents processus électoraux organisés depuis 2006 n'ont point produit une égale considération accordée aux femmes qu'aux hommes. Pour illustration, les scrutins organisés en décembre 2023, auxquels les femmes n'ont atteint que 10,3% des résultats, expliquent une difficile représentativité politique, après un effort pourtant non moins remarquable en sensibilisation à la vie civique, capacitation et éducation électorales. Par ailleurs, pour la première fois, une femme a présidé l'Assemblée Nationale entre 2019 et 2021. Aussi, il faut noter la toute première femme comme première ministre du Gouvernement central Madame Judith SUMINWA TULUKA sous le deuxième et dernier mandat du Président Félix Antoine SHISEKEDI TSHILOMBO, depuis l'accession à l'indépendance de la République Démocratique du Congo. C'est pourquoi, en conformité avec la sensibilité mondiale en vogue, la RDC s'est engagée à intégrer le genre dans les politiques, programmes et projets de développement comme facteur essentiel vers une réduction de la pauvreté.¹⁵ L'article 14 de la constitution du 18 février 2006, telle que modifiée et complétée à ce jour ainsi que la Loi n°15/013 du 1^{er} août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité en sont des leviers. Beaucoup d'organisations qui caractérisent la société civile en RDC en général et en province du Nord – Kivu en particulier sont dirigées par les hommes. Ironiquement, il y a même des organisations qui fournissent des services destinés aux femmes qui sont dirigées par les hommes en province du Nord - Kivu. La crise économique et financière doublée aux conséquences de la guerre sans fin a empiré la situation des femmes à l'Est de la RDC. La paupérisation engendrée par cette crise multiple est marquée par le nivellation vers les bas pour toutes les catégories sociales, une ampleur qui affecte plus les femmes que les hommes¹⁶. D'aucuns considèrent que la situation des femmes de la province du Nord - Kivu s'est améliorée pendant ces dernières décennies. Force est de constater que la position et le leadership de femmes du Nord – Kivu sont restées faibles dans les sphères du pouvoir et de la politique. Malgré des tendances encourageantes, la représentation de femmes au sein des instances de prise de décision reste faible aussi bien au niveau national

¹⁵ RDC, *Plan d'action national de mise en œuvre de la Politique Nationale du Genre*, Octobre 2010, p.43.

¹⁶ WELEPELE ELATRE C., *Construction de rapports de genre et représentation politique de femmes aux élections provinciales de 2006 dans la ville de Kisangani (Province orientale)*, Thèse de doctorat, Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques, Département des Sciences Politiques et Administratives, Université de Kisangani, 2013 – 2014, p.21.

que provincial. À titre d'exemple, les femmes ne représentent en moyenne que 5,6 % dans les institutions politiques provinciales et seulement 8,3 % en moyenne des entités territoriales décentralisées de la province du Nord - Kivu.

Ce problème a suscité chez nous la question ci – après : **Pourquoi la représentativité des femmes dans les instances de prise des décisions politiques au Nord – Kivu est faible malgré les programmes, dispositions constitutionnelles et légales à leur faveur ?**

Pour matérialiser cette étude, elle est structurée autour de deux axes de réflexion de la représentativité des femmes dans les instances de prise des décisions politiques en Province du Nord – Kivu. L'axe premier va analyser l'état des lieux de la représentativité des femmes dans les instances de prise des décisions politiques au Nord – Kivu et le deuxième axe porte sur le regard et autopsie des causes de la faible représentativité des femmes dans les instances de prise des décisions politiques au Nord – Kivu.

II. État des lieux de la représentativité des femmes dans les instances de prise des décisions politiques en Province du Nord – Kivu

Au lendemain des premières élections voulues pluralistes après une si longue transition politique en République Démocratique du Congo, il s'est avéré que certaines femmes ont compris la nécessité de s'engager dans la vie politique. Il s'est agi du besoin pressant d'un affranchissement de la domination masculine longtemps normalisée par les pratiques coutumières en vigueur dans plusieurs coins du pays. Les données reprises dans les tableaux ci-après donnent une vue d'ensemble sur les premières tentatives de lutte des femmes en vue de leur représentation dans les sphères décisionnelles.

II.1. Représentation de femmes dans l'Assemblée Provinciale du Nord – Kivu de 2006 à 2023

Le tableau 1 ci – dessous permet d'analyser le nombre des sièges occupés par les femmes aux élections législatives provinciales de 2006 par circonscription électorale en province du Nord – Kivu.

Tableau 1. Nombre des sièges occupés par les femmes aux élections législatives provinciales de 2006 par circonscription électorale en Province du Nord-Kivu

Circonscription électorale	Nombre de sièges par circonscription	Nombre de sièges occupés par les hommes	Nombre de sièges occupés par les femmes	% de sièges occupés par les femmes
Goma	5	5	0	0
Nyiragongo	1	1	0	0
Rutshuru	7	7	0	0
Masisi	8	8	0	0
Walikale	2	2	0	0
Lubero	9	8	1	11,11
Butembo-ville	4	4	0	0
Beni	8	8	0	0
Beni-ville	2	2	0	0
Total	42	41	1	2,38

Source : Données compilées à partir des différents rapports¹⁷

Ce tableau montre qu'une femme soit 2,38%, a été élue Députée provinciale sur les 42 proclamés par la CEI en Province du Nord – Kivu lors de toutes premières élections législatives en 2006, après une si longue transition. Le tableau 2 ci – dessous permet d'analyser le nombre des sièges occupés par les femmes aux élections législatives provinciales de 2018 par circonscription électorale en province du Nord – Kivu.

Tableau 2. Nombre des sièges occupés par les femmes aux élections législatives provinciales en 2018 en Province du Nord - Kivu

Circonscription électorale	Nombre de sièges par circonscription	Nombre de sièges occupés par les hommes	Nombre de sièges occupés par les femmes	% de sièges occupés par les femmes
Goma	5	5	0	0
Nyiragongo	2	1	1	50
Rutshuru	7	7	0	0
Masisi	8	8	0	0
Walikale	3	3	0	0
Lubero	9	9	0	0
Butembo-ville	4	4	0	0
Beni	8	8	0	0

¹⁷ Pour se documenter à ce sujet, lire les rapports de la Commission Electorale Indépendante (CEI) sur les listes des candidats élus aux élections provinciales de 2006 en République Démocratique du Congo.

Beni-ville	2	2	0	0
Total	44	43	1	2,2

Source : Données compilées à partir des différents rapports consultés

Il ressort de ce tableau que les femmes sont sous-représentées dans l'Assemblée provinciale en Province du Nord-Kivu, seul le Territoire marque sensiblement la différence avec une femme élue en la personne de Madame Adèle BAZIZANE MAHESHE, ce qui représente 2,2% des femmes à l'Assemblée Provinciale du Nord – Kivu en 2018.

Le tableau 3 ci – dessous permet d'analyser le nombre des sièges occupés par les femmes aux élections législatives provinciales de 2023 par circonscription électorale en province du Nord – Kivu.

Tableau 3. Nombre des sièges occupés par les femmes par circonscription électorale à l'Assemblée Provinciale du Nord – Kivu après les élections de décembre 2023

Circonscription électorale	Nombre de sièges par circonscription	Nombre de sièges occupés par les hommes	Nombre de sièges occupés par les femmes	% de sièges occupés par les femmes
Goma	4	4	0	0
Nyiragongo	2	2	0	0
Walikale	3	2	1	35
Lubero	8	8	0	0
Butembo-ville	4	4	0	0
Beni	7	7	0	0
Beni-ville	2	2	0	0
Total	30	28	2	6,6

Source : Données compilées par nous – même¹⁸

Deux femmes soit 6,6%, ont été élues Députées provinciales au Nord-Kivu sur les 30 proclamés par la CENI en 2023. Il s'agit de Jeanine Katasohire qui a décroché l'un de sept sièges du territoire de Beni sur la liste de AB/50 de Julien Paluku et Nafisa Ramazani, une journaliste de Goma, élue sur la liste de l'UNC à Walikale. L'une de ces femmes élues, en attendant la tenue du vote à Rutshuru et Masisi ainsi que la cooptation des chefs coutumiers. Jeanine Katasohire avait également décroché un siège à la députation nationale en ville de Butembo. Elle n'a pas siégé à l'Assemblée Provinciale du nord – Kivu à Goma ; elle a cédé son fauteuil provincial à sa suppléante pour siéger. Il faut noter que l'Assemblée Provinciale

¹⁸ Lire les rapports de publications des élections de la CENI et des missions d'observations, élections provinciales de décembre 2023.

du Nord – Kivu est composée de 48 députés provinciaux. Sur les 14 manquants, figurent 7 du territoire de Rutshuru et 7 autres de Masisi, tandis que 4 sièges restants sont ceux des Chefs coutumiers, qui seront cooptés.

Et faute de l'élection d'une autre femme à Rutshuru et Masisi, la suppléante de Jeanine Katasohire et Nafisa Ramazani sont les seules femmes qui doivent siéger à l'Assemblée Provinciale du Nord-Kivu. Certes insuffisant, mais une progression contrairement à la législature de 2018 où l'Assemblée Provinciale du Nord-Kivu ne comptait qu'une seule femme, Adèle Bazizane, aujourd'hui élue Députée nationale. L'Assemblée Provinciale du Nord-Kivu compte 48 Députés dont 44 élus et 4 Chefs coutumiers coptés à tour de rôle, notamment deux dans les Territoires de Lubero et Beni au Grand-Nord, et deux autres dans les Territoires du Petit-Nord. Sur les 44 élus, 7 proviennent du territoire de Beni, 2 de la ville de Beni, 4 de Butembo, 8 du Territoire de Lubero, 2 du territoire de Nyiragongo, 4 de Goma, 3 du Territoire de Walikale, 7 de Rutshuru ainsi que 7 autres de Masisi. Parmi les partis qui ont jusque-là renflé les sièges on compte l'AVRP de Nzangi Muhindo qui à travers les listes de ses regroupements a gagné 11 sièges, suivi du BUREC de Julien Paluku qui a décroché jusque-là 9 sièges. L'UDPS/Tshisekedi vient en troisième position avec 3 sièges, suivi de l'UNC avec deux sièges. Le RCD-KML de Mbusa Nyamwisi n'a remporté qu'un seul siège. Mais, ces députés provinciaux ne pourront entrer en fonction qu'après la levée de l'état de siège décrété au Nord-Kivu depuis mai 2021. Et le match pour le contrôle du gouvernorat du Nord-Kivu pourra donc se jouer entre Nzangi Muhindo et Julien Paluku qui revendique déjà des nombres considérables des Députés.

I.2. Représentation de femmes au niveau des Gouvernements Provinciaux du Nord - Kivu de 2006 à 2023

Le tableau 4 ci – dessous permet d'analyser la représentativité des femmes au niveau des différents gouvernements provinciaux du Nord – Kivu de 2006 à 2023.

Tableau 4. Représentation des femmes dans les gouvernements provinciaux issus des élections de 2006 et 2018

Gouvernements provinciaux issus des élections de 2006 et 2018	Effectifs			
	Total	H	F	Pourcentage
Gouvernement Julien PALUKU (2006 – 2018)				
Gouverneur	1	1	0	0
Vice – Gouverneur	1	1	0	0
Ministres				
Gouvernement Julien PALUKU I	12	11	01	8,3
Gouvernement Julien PALUKU II	12	10	02	16,6
Gouvernement Julien PALUKU III	10	06	04	40
Gouvernement Julien PALUKU IV	10	06	04	40
Gouvernement Julien PALUKU V	10	06	04	40
Gouvernement KASIVITA (2018 -)				
Gouverneur	1	1	0	50
Vice – Gouverneur	1	0	1	50
Ministres	13	10	03	23

Source : Services des Archives/Gouvernorat de Province du Nord - Kivu, Décembre 2024

De ce tableau, il se dégage un constat selon lequel les deux premiers Gouvernements Provinciaux n'ont pas accordé une attention particulière à la femme. Seuls les deux gouvernements se situant à cheval entre les deux premiers et les deux derniers ont tenté de prendre en compte l'impérieuse nécessité de la représentation des femmes dans les instances décisionnelles car, outre les 4 femmes nommées Ministres, d'autres femmes ont été nommées à la fois au poste de Secrétaire Exécutif du Gouvernement Provincial et dans beaucoup de structures techniques des cabinets ministériels. Dans le tout premier gouvernement provincial issu des élections de 2006, 8,3% était des femmes contre 16,6% au Gouvernement Julien PALUKU II. Au Gouvernement Julien PALUKU III et IV, les femmes ont occupé 40% des postes ministériels. Pour le gouvernement provincial issu des élections de 2018, les postes ministériels occupés par les femmes étaient de 23%. Qui plus est, au niveau de l'Assemblée Provinciale du Nord – Kivu, le tableau est sombre et alarmant. Peu de femmes y siègent pourtant lors de la campagne électorale pour les élections, un nombre croissant de femmes a battu campagne dans la ville de Goma et dans toute la Province, mais le score de victoireélection est resté très faible. Les raisons sont multiples notamment le manque du

soutien financier et le relâchement des formations politiques au sein desquelles les femmes militent, l'impréparation criante et l'amateurisme de certaines femmes ainsi que le désistement à la dernière minute de plusieurs d'entre elles. D'autres facteurs peuvent expliquer cela, notamment, l'image négative de la communauté vis-à-vis d'une femme qui s'engage en politique, les prescriptions coutumières qui réglementent l'engagement de la femme dans la vie active au sein de la société.

III. Regard et autopsie des causes de la faible représentativité des femmes dans les instances de prise des décisions politiques au Nord- Kivu

À la lumière de l'état des lieux sur la faible représentativité des femmes dans les instances de prise des décisions politiques en Province du Nord – Kivu, il faut maintenant en chercher les causes explicatives.

III.1. Causes juridiques

La présence précaire des femmes dans la vie politique congolaise résulte aussi de diverses pesantes juridiques. Il s'agit principalement du système électoral et partis politiques, du cadre institutionnel peu favorable aux femmes, de l'ignorance des lois par les femmes, ...

1. Système électoral et partis politiques.

Il existe deux grandes familles de systèmes électoraux au niveau mondial :le mode de scrutin majoritaire et le mode de scrutin proportionnel, ainsi que leurs différentes ramifications¹⁹. Ce premier mode peut être uninominal ou plus rarement plurinominal. Dans leur livre intitulé « Les systèmes électoraux », Cotteret et Emeri expliquent que dans le système majoritaire, l'élu est le candidat qui obtient le plus de votes à la suite d'un ou deux tours de scrutin. Dans la représentation proportionnelle, le système attribue à chaque parti ou à chaque groupement d'opinions un nombre de sièges proportionnel à son poids électoral²⁰. Les électrices et électeurs choisissent leurs représentants par le truchement d'une liste de candidat-e-s fournie par les partis politiques.

¹⁹ SAAD A., « Le système électoral majoritaire freine l'avancée démocratique », *Confluences Méditerranées*, 56 (1), 2006, p-p. 109 -114.

²⁰ COTTERET JM et CLAUDE E., *Les systèmes électoraux*, Paris, Presses universitaires de Frances, 1970, pp.47-48.

À ce sujet, Mme Nelly KAHEBE nous édifie :

« Tant que la RDC aura pour système électoral le système proportionnel à listes ouvertes, avec une seule voix préférentielle et l'application de la règle du plus fort reste, rien ne changera en faveur de la représentativité féminine²¹ ».

Et à Madame Prisca KAMALA d'ajouter :

« Pour que la représentation des femmes aux instances de prise des décisions politiques soit améliorée en RDC, nous avons besoin d'un système électoral avec des sièges réservés. Certains pays l'ont appliqué au niveau régional et les résultats sont éloquents²² ».

Une femme politique affirme :

« La présence du seuil de représentativité constitue un handicap terrible pour la participation des femmes, particulièrement des jeunes femmes, qui pourraient avoir l'ambition de postuler entant qu'indépendantes, mais qui, au terme de la loi voient l'impossibilité de se présenter dans ce cadre – là²³. »

Dans *International Encyclopedia of Elections*, Norris mentionne que deux facteurs importants influencent l'intégration des femmes en politique. Il s'agit de la formule électorale et des mesures d'action positive. Pour ce qui est de la formule électorale, l'auteure soutient qu'avec son système de listes de candidat-e-s, le système proportionnel facilite l'entrée des femmes en politique dans les pays démocratiques et stables. Elle explique que les partis politiques cherchent un éventail diversifié de candidat-e-s en incluant le plus possible les groupes minoritaires et les femmes. En comparant le système majoritaire et le système proportionnel, l'auteure explique que là où ce dernier est utilisé, il permet d'élire plus de femmes que dans les pays qui utilisent un mode de scrutin majoritaire²⁴. Pour ce qui est des mesures d'action positive, l'auteure explique que l'introduction du système des quotas est une autre forme de discrimination positive qui facilite l'inclusion des femmes et d'autres groupes sous-représentés dans la gouverne du pays et au sein des organes dirigeants des partis politiques.

²¹ Notre échange avec Madame Nelly KAHEME, candidate députée provinciale aux élections provinciales de décembre 2023 à Goma.

²² Notre entretien avec Madame Prisca KAMALA, ministre provincial de l'éducation au Nord – Kivu.

²³ Propos tenus par Mme FURAHA BONANE lors de notre entretien à Goma, janvier 2025.

²⁴ PIPPA N., « Women : Representation and Electoral Systems" In Richard Rose (Dir.), *The International Encyclopedia of Elections*, Washington (DC), CQ Press, 2000, p. 349.

La RDC a adopté le mode de scrutin proportionnel. Ce mode est décrit par Cotteret et Emeri²⁵, comme étant le mécanisme politique le plus juste et honnête, parce que le nombre et la proportion de député-e-s attribué à chaque parti est proportionnel au pourcentage des votes qu'il a obtenu de l'électorat.

2. Cadre institutionnel peu favorable aux femmes

Les lois congolaises, particulièrement celles régissant la participation aux postes de décision, sont tributaires des normes et croyances qui imposent un statut inférieur à la femme. Les législateurs étant en majorité des hommes ne réussissent pas à se défaire des pesanteurs culturelles lorsqu'ils légifèrent. Le cadre légal est également inéquitable en ce qui est de la constitution des listes électorales.

« La loi électorale devrait être contraignante. Comment faudrait – il comprendre qu'une seule personne postule à tous les niveaux du scrutin ? il est à la fois candidat Gouverneur, candidat député national, candidat député provincial, candidat Sénateur et bien plus (...)»²⁶.

En 2006, alors que la parité est garantie dans la constitution (article 14), la loi électorale N°06/006 du 9 mars 2006 enlève son caractère contraignant disposant en son article 3 : chaque liste est établie en tenant compte, s'il échoue, de la représentation paritaire homme – femme et de la promotion de la personne vivant avec handicap. L'alinéa 4 ajoute : « La non – réalisation de la parité homme – femme au cours des prochaines échéances électorales n'est pas un motif d'irrecevabilité d'une liste ». bien que non respectées, par la majorité des partis politiques, les dispositions de cette loi sont restées en vigueur de 2006 à 2022²⁷. L'alinéa 3 de l'article 13 de la loi électorale de 2022 a ajouté une disposition incitative pour l'égalité de sexes et la promotion des femmes : « La liste qui aligne 50% au minimum de femmes dans une circonscription est exemptée du paiement du

²⁵ COTTERET J.M et CLAUDE E., *Op.Cit.*, pp. 70-71.

²⁶ Indignation d'une femme politique à Goma, Décembre 2024.

²⁷ WELEPELE ELATRE C., *Dynamique des rapports de genre pendant les quatre cycles électoraux en République démocratique du Congo*. OTEMIKONGO MANDEFU YAHISULE J (Dir.), *Gouverner l'Etat en temps de crise. Survivre à la mort programmée de l'Etat congolais*. Paris, L'Harmattan, 2024, p.242.

cautionnement²⁸ ». Mais dans le fond, les plafonds de verre qui tiennent à la loi électorale persistent encore, tels sont les cas de :

- L'exigence du seuil de représentativité introduite par la Loi électorale de 2017 (N°17/013 du 24 février 2017) poussant les partis à se regrouper davantage au détriment de la prise en compte des candidatures féminines ;
- L'introduction de la lettre de consentement des candidats et d'investiture, étant donné que peu de femmes sont chefs de partis et que la plupart des responsables des partis en majorité des hommes se sont portés candidats ;
- Le relèvement, à chaque cycle, de la caution des candidatures a contribué à décourager les femmes désireuses d'être candidates²⁹ : de 2006 à 2023, la caution aux élections provinciales est passée de 500. 000 FC à 1. 000. 000 FC.

Un homme politique exprime mieux cette problématique : « Ce sont les hommes qui fixent des barrières à la participation des femmes dans la politique. Comme les réunions des partis politiques se font souvent les soirées, les femmes n'y participent pas de peur de rentrer tard et perdre la confiance de leurs maris. D'habitude les femmes n'aiment pas passer la soirée à l'extérieur de la maison. Et une fois qu'on ne participe pas dans les réunions, automatiquement, on ne sera jamais dans les organes de direction ou dans les organes de prise de décision ».

3. Ignorance des lois par les femmes

La méconnaissance des instruments juridiques nationaux encadrant et protégeant leurs droits limite leur capacité revendicatrice et les empêche d'agir efficacement en faveur d'une plus grande égalité entre les genres, notamment dans le domaine politique³⁰. Si une partie de la population féminine congolaise, pour l'essentiel des activistes de la société civile et des femmes politiques, semble connaître l'existence des normes qui régissent l'activité

²⁸ Loi N° 22/029 du 29 juin 2022 modifiant et complétant la Loi N°06/006 du 9 mars 206 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telle que modifiée par la Loi N°11/003 du 25 juin 2011, la Loi N°15/001 du 12 février 2015 et la Loi N°17/01324 décembre 2017, JORDC, N° spécial du 5 juillet 2022.

²⁹ WELEPELE ELATRE C., *Op.Cit.*

³⁰ Nations – Unies, *Les droits des femmes sont des droits de l'Homme*, New – York et Genève, 2014, disponible sur https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/HR-PUB-14-2_FR.pdf, consulté le 27 avril 2024 à 10heures.

politique, les femmes sont dans leur majorité relativement ignorante de tels instruments. Il faut noter que plusieurs femmes politiques du Nord – Kivu ne connaissent pas les dispositions légales régissant les élections en République Démocratique du Congo. Cela signifie que la maîtrise de ces dispositions est encore plus faible au niveau de la population en général et des femmes en particulier. Certaines femmes affirment vulgariser par exemple les résolutions 1325³¹ et 1820³² sans les avoir jamais lues. Deux autres femmes, dont l'une est de surcroît enseignante, ont déclaré connaître les droits des femmes sans connaître les instruments dans lesquels ils se trouvent consacrés. Ce genre de lacune chez des personnes censées faire partie de l'élite chargée de militer pour l'effectivité de la participation politique des femmes, ne peut qu'inquiéter et susciter des interrogations, notamment sur la qualité de l'information qu'elles transmettent auprès des populations cibles. Certains instruments sont connus par des femmes pour en avoir influencé l'élaboration ou l'adoption. C'est le cas des dispositions constitutionnelles contenues aux articles 14 et 15 et de la loi sur les violences sexuelles.

Les initiatives ayant influencé l'élaboration ou l'adoption des textes relatifs à la promotion de l'égalité entre les genres en RDC ont souvent été collectives, impliquant à la fois les femmes leaders de la société civile et de partis politiques. Leurs actions ont souvent été soutenues par des partenaires extérieurs œuvrant pour la promotion des droits des femmes. Ce fut le cas, par exemple, pour la lutte en faveur de l'intégration du principe de la parité entre hommes et femmes dans la constitution, ainsi que pour le processus de révision du code de la famille actuellement en cours. De nombreuses personnes interrogées au cours de notre enquête ont souligné l'existence de dispositions discriminatoires à l'égard des femmes dans le code de la famille ainsi que dans de nombreux textes de loi en vigueur en RDC. Les dispositions mises en cause dans le code de la famille concernent l'obligation pour

³¹ Le 31 octobre 2000, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. La résolution 1325 prévoit : la participation des femmes aux processus de paix ; la formation en matière d'équité entre les sexes dans le cadre des opérations de maintien de la paix ; la protection des femmes et des filles et le respect de leurs droits ; l'inclusion, dans les rapports et les mécanismes de mise en oeuvre des Nations Unies, de l'information sur l'intégration des questions de parité entre les sexes relativement aux conflits, à la paix et à la sécurité.

³² Résolution par laquelle les Nations Unies ont exigé de toutes les parties dans un conflit au conflit armé qu'elles mettent immédiatement et totalement fin à tous actes de violence sexuelle contre des civils.

les femmes d'avoir l'autorisation de leur mari pour s'engager contractuellement ou pour ester en justice, l'obligation pour les femmes de suivre leur mari partout où il juge opportun d'établir la résidence du ménage ; la consécration du mari comme chef du ménage.

Les femmes appartenant à l'élite urbaine sont les généralement les plus impliquées en faveur de la révision des instruments juridiques nationaux. Elles ont en outre joué un rôle important dans la diffusion de la loi sur la parité et sa promotion auprès des femmes congolaises.

Les femmes ne semblent pas s'être encore suffisamment approprié le texte de la Constitution. Une femme, interrogée au cours de l'enquête à ce sujet, a par exemple fait le commentaire suivant: « Nous devrions nous contenter de 30% de femmes présentes au sein des institutions politiques car nous ne méritons pas encore 50%, ce serait aller vite en besogne comme une enfant qui commencerait les études en 5^{ème} primaire ».³³ Ces paroles, qui prônent une application graduelle de la parité alors que la Constitution en a consacré le principe, montrent que le texte constitutionnel n'est pas encore bien connu par la population congolaise et ne fait pas l'unanimité, même parmi les femmes.

a. Causes politiques

La faible représentation des femmes dans les instances de prise des décisions politiques en Province du Nord – Kivu résulte de diverses causes politiques. Il s'agit du défaut des stratégies mobilisatrices de l'électorat par les femmes candidates aux élections, du défaut de présence dans les instances partisanes de décision, de l'analphabétisme politique, ...

➤ *Déficit des stratégies mobilisatrices de l'électorat par les femmes candidates aux élections*

Les politiques publiques de genre visent, en principe, à promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les sexes. L'observation du comportement des acteurs politiques congolais montre que la question de la représentation des femmes dans la sphère politique ne fait pas l'objet d'un programme initié au niveau des décideurs politiques pour la période post conflit. En outre, les mesures politiques mises en place en faveur d'une plus grande égalité entre les genres, souvent basées sur des modèles étrangers, ne tiennent parfois pas compte du contexte national, ce qui empêche leur appropriation par les populations

³³ Propos recueillis auprès d'une femme membre du parti politique BUREC à Goma, mai 2024.

congolaises. La faible représentativité des femmes à la vie politique s'explique également par l'existence de blocages idéologiques au sein des partis, voire parfois même dans certaines organisations dites de défense des droits des femmes.

L'expérience de 2006, 2018 et 2023 montre que ce sont surtout les responsables des partis politiques qui se sont présentés comme candidats aux élections. Les chefs de parti ont tenu une place prépondérante dans les campagnes électorales (radio, presse, débats télévisés). Les quelques femmes se présentant aux élections ont eu peu d'occasion de s'exprimer publiquement et ainsi de mobiliser l'opinion publique en leur faveur.

- Les contraintes géographiques : l'enclavement de certaines circonscriptions électorales rend la mise en œuvre des campagnes électorales difficiles, en particulier pour les femmes qui disposent généralement de moins de moyens financiers que les hommes pour surmonter ces contraintes ;
- L'accès limité des femmes aux médias, essentiellement dirigés par des hommes
- Le manque de ressources économique et le manque de temps : les femmes qui sont engagées dans l'action politique et qui se portent candidates aux élections doivent s'occuper des tâches domestiques dont elles ont la charge en plus de leurs activités professionnelles. En outre, les campagnes électorales représentent un investissement économique important, auquel peu de femmes peuvent faire face ;
- La perception de la participation des femmes à la vie politique comme une déviance sociale ;
- L'ethnicité : la campagne électorale avait une forte connotation ethnique de telle sorte que certaines femmes ont éprouvé des difficultés à battre campagne dans des circonscriptions dont elles n'étaient pas originaires
- Le manque d'expérience des femmes candidates aux élections de 2006, 2018 et 2023 en matière de marketing politique, ce qui a fragilisé la diffusion de leurs messages de campagnes et diminué leur impact ;
- Le clivage entre les organisations féminines des provinces et celles de Kinshasa : la plupart des actions en faveur de la participation des femmes au processus électoral, se sont concentrées dans la capitale de la RDC qui est Kinshasa et quelque peu dans les centres urbains au détriment de la périphérie rurale ;

- L’existence de conflits d’intérêts entre les différentes femmes candidates, rendant difficile la mise en place de stratégies collectives ;
- L’existence de structures peu inclusives : tant au sein des partis politiques que dans les organisations féminines, les intérêts individuels ont primé sur les intérêts collectifs des femmes.

Les femmes candidates ont mobilisé certaines stratégies pour persuader les électeurs en vue de bénéficier de leurs voix afin d’accéder au pouvoir politique comme élue. Malheureusement, nombreuses n’ont pas été à la hauteur.

Les femmes candidates manquent souvent de compétitivité, par manque d’expérience ou de familiarité avec les logiques électorales. Leurs stratégies sont jugées trop faibles et limitées, trop souvent réduites à des cibles limitées comme la tribu, la région, les relations personnelles. Elles sont, par conséquent jugées peu convaincantes aux yeux de l’électorat. Selon les femmes interrogées, l’activité des candidates est, au mieux, visible dans la mobilisation d’organisations féminines de base et dans les visites sur le terrain. Les candidates utilisent peu les traditionnels et les nouveaux médias.

La course au pouvoir en Province du Nord – Kivu a toujours offert un dynamisme caractérisé par les actions des candidats et les réactions de la population comme électoral potentiel. Jean-ESAMBO Louis, conçoit la campagne électorale comme « une action coordonnée et systématisée à laquelle se livrent les candidats, en vue d’amener les électeurs à adhérer à leurs idées ou projets de société. Elle se décline en une doctrine professée, pour solliciter le vote des électeurs, dans le cadre d’une compétition règlementée ». Celle-ci suppose une interaction entre candidats et électeurs à travers une rhétorique politique basée sur la réalité sociale de ces derniers dans le but de conquérir leur ferme volonté en tant que mandants³⁴. La campagne électorale se distingue de la propagande politique par le fait que celle-ci s’inscrit dans une période déterminée par la loi alors que celle-là, s’exerçant au-delà du délai légal, en est une technique de matérialisation grâce à des mécanismes et moyens mis en œuvre pour convaincre les électeurs³⁵.

³⁴ ESAMBO J-L., *Le droit électoral congolais*, 2^{ème} édition, Paris, Académia, L’Harmattan, 2022, p. 137.

³⁵ *Ibid.*

➤ *Faible présence des femmes dans les instances partisanes de décisions politiques*

Le défaut de présence des femmes dans les instances partisanes de décision passe pour un autre défi relevé :

« Nous voyons nombreuses femmes dans les associations citoyennes, dans les associations humanitaires, sociales et des droits des femmes ; nous les voyons aussi nombreuses dans les formations politiques comme les partis politiques, les regroupements politiques, les fondations des hommes politiques, les amis de tel ou tel autre homme politique, mais cela n'a pas encore influencé leur sélection et nomination à des postes de décision³⁶. »

« Malgré le nombre important de femmes dans les partis politiques, il leur manque une présence significative. Parce qu'elles ne cotisent pas comme les hommes, et en cas de cotisations spéciales, elles se manifestent difficilement. Aussi, ne défendent-elles pas des idées fortes, et relâchent-elles au moindre secousses politiques, blocage et/ou intimidation³⁷. »

Ces opinions démontrent que la présence massive des femmes dans la vie associative et partisane, tant à l'échelon local qu'à l'échelon national, ne se prolonge pas en politique où elles ont une faible représentation. Sachant qu'« en politique, les décisions se prennent par un petit nombre d'acteurs de sorte que leurs opinions et leurs particularités personnelles peuvent influencer de façon significative la prise de décision³⁸ », il revient donc aux femmes de gagner l'influence dans leurs formations politiques respectives. Cet engagement consisterait en une progression pyramidale au sein des instances partisanes : des sections locales à l'exécutif national. Cette nouvelle stratégie de participation politique est susceptible de la maximalisation des femmes en politique et du forgement d'une place parmi la minorité qui décide. Cela est d'autant plus prouvé « que le recrutement des animateurs des institutions est resté fonction des logiques machistes, les femmes, en tant que catégorie sociale dominée, stigmatisée et marginalisée, demeurent le maillon le plus faible du système conventionnel de distribution des responsabilités institutionnelles pour une société égalitaire en genre.³⁹ »

Le système politique congolais actuel ne met pas un accent soutenu à l'élévation de la femme afin qu'elle jouisse pleinement de ses droits civiques et politiques. Etouffée par la soif

³⁶ Propos d'un acteur politique de la ville de Goma.

³⁷ Propos d'un acteur politique de la ville de Goma.

³⁸ MONIERE D. et GUAY J.H., *Introduction aux théories politiques*, Montréal, Québec Amérique 1987, p.106.

³⁹ AHADI SENGE MILEMBA P., « Au-delà des caravanes et du folklore, agir dans les avenues du pouvoir pour endiguer la phallogratie au Congo », *AKOFENA*, Spécial n°006, Vol. 2, septembre 2022, p.276.

exacerbée du pouvoir par les hommes au sein des Partis Politiques et des institutions de la République ; la femme ne se contente que d'une portion de pouvoir moins considérable par rapport aux hommes, marquant une quasi absence de la femme dans les institutions de la République et les services publics. « *Pour remédier à ce manque de visibilité des femmes dans les instances de décision, nous devons sensibiliser et former des actrices et acteurs au niveau local pour leur permettre de revendiquer leurs droits et de contribuer à la prise de décision⁴⁰* ». Malgré leur multitude en RDC, sont rares les Partis Politiques qui promeuvent la cause de la femme, en particulier sa participation politique en vue de l'associer activement à la gestion de la chose publique. Cela n'est aucunement inscrit aux priorités des Partis Politiques, pourtant cette pratique exclusionniste et exploitatrice des femmes et des jeunes au sein des Partis Politiques, constituent une entrave au développement politique dans la mesure où elle vise un renforcement de la culture de sujétion dans la sphère politique. Il faudrait d'une part, que les Partis Politiques cessent avec la pratique visant à ne mettre qu'un accent soutenu à l'élévation des hommes en matière électorale et de gestion des affaires publiques et d'autre part, que les femmes prennent conscience du rôle qu'elles ont à jouer dans la gestion au quotidien de la Res Publica au lieu de se laisser manipuler par les hommes assoiffés du pouvoir ou se réjouir d'une position qui ne leur permette pas de jouer pleinement leur rôle en tant qu'actrice politique. « *Bien que nous ayons une mesure pour encourager la représentation des femmes aux instances de prise des décisions politiques, par rapport aux listes paritaires, nous avons constaté qu'aucun parti politique, jusqu'aux dernières élections, n'a réussi à aligner autant d'hommes que des femmes⁴¹* ».

À la lumière des analyses faites par TSHIBWABWA KUDITSHINI J.⁴², les femmes du Nord – Kivu rencontrent les obstacles suivants : Le faible taux de participation des femmes aux activités des partis politiques. Dans la plupart des partis politiques au Nord- Kivu, les femmes sont moins représentées. Au sein du parti politique Bloc Uni pour la Renaissance du

⁴⁰ Propos de Madame Justine MASIKA, Présidente du Forum des femmes leaders du Nord-Kivu.

⁴¹ Propos reportés par déclare Madame Bernadette RODA, décembre 2024.

⁴² TSHIBWABWA J., « *Les élections de 2006 en République démocratique du Congo. Genre, démocratie sexuée et citoyenneté asymétrique* ». Sous la Direction de ROLLINDE M., *Genre et changement Social en Afrique*, Paris, Editions des Archives contemporaines, Agence Universitaire de la Francophonie, Coll. manuels, 2010, p.80.

Congo « BUREC », Interfédération du Nord – Kivu, il y a au moins sept femmes sur 36 membres soit 19,4% dans le bureau provincial. Le parti politique MLC de Jean Pierre BEMBA, quant à lui, compte 2% de femmes sur l'effectif total des membres du parti pour la fédération du Nord – Kivu I. Au sein du parti Action des Volontaires pour la Relève Patriotique, il y a 2 femmes sur 8 membres soit 25% des femmes dans le bureau de la fédération à Goma. Quant à l'UDPS/TSHISEKEDI tout comme à l'UNC, on compte moins de 20% des femmes au sein de leurs fédérations provinciales du Nord – Kivu. La plupart des femmes avec des responsabilités dans les partis politiques occupent des postes de présidente de la ligue des femmes, trésorière, responsable des affaires sociales ; ...

- La quasi inexistence des partis politiques initiés et dirigés par les femmes, ce qui entraîne comme corolaire : la dépendance idéologique des femmes vis-à-vis des hommes ;
- Une crise de confiance entre femmes candidates et électrices ;
- L'absence des moyens financiers suffisants par les femmes engagées en politique.

À ceux-ci, s'ajoutent une quasi absence, à l'interne, des structures d'encadrement et de coaching des femmes sur des questions qui touchent à leurs engagements en politique afin qu'elles participent pleinement à la gestion des affaires publiques ; la non prise en compte par les Partis Politiques de la promotion de l'élite politique féminine. Ce qui pourtant devrait être inscrit dans les programmes des partis qui prônent la social-démocratie comme doctrine. Napoléon Hill découvrit au cours de ses brillantes recherches sur les causes de l'échec et du succès que chaque grand leader du passé, qu'il a étudié, fut assailli par les difficultés et rencontra des défaites temporaires avant de réussir. Du Christ jusqu'à Edison, les hommes qui ont le plus réussi sont ceux qui ont rencontré les formes de défaites temporaires des plus pugnaces. Cela semble justifier, ajoute-t-il, la conclusion que l'intelligence infinie a un plan ou une loi, selon laquelle elle dresse sur la route des hommes une série d'obstacles et autres embûches, avant de leur donner le privilège de devenir des dirigeants, ou l'opportunité de rendre service à la société de façon remarquable⁴³. Il est temps que les femmes prennent conscience de leur état actuel, tirent leçons des expériences électorales déjà amorcées au pays

⁴³ HILL N., *Plus malin que le diable, le secret de la liberté et du succès*, Paris, éditions ASKA, 2013, p.3.

et s'engagent à prendre des décisions qui vont dans le sens qui leur permettent d'user les potentialités qu'elles ont au profit de tous pour une gestion participative de la chose publique. Mais contre toute attente, certaines femmes au niveau de la province du Nord-Kivu et de la RDC en général, par suite de leurs engagements et accompagnement en politique de tout bord, parviennent à changer la donne. Certains progrès en matière électorale sont enregistrés en territoires de Beni, Lubero, Rutshuru, Nyiragongo et Walikale dans la mesure où les femmes participent avec promptitude aux compétitions électorales et parviennent à se faire élire, bien qu'il en faut plus sur l'ensemble de la Province et du pays tout entier⁴⁴.

b. Causes socio – culturelles

La faible représentation des femmes dans la vie politique congolaise résulte de diverses causes socio - culturelles. Il s'agit principalement du poids des us et coutumes à l'égard des femmes ; des stéréotypes et pratiques nocives défaut des valeurs culturelles, de la culture et préjugés de la société, le statut inférieur de la femme dans la société, le partage inéquitable des tâches entre l'homme et la femme, le manque de solidarité entre les femmes.

➤ *Poids des us et coutumes à l'égard des femmes*

Les valeurs culturelles jouent un rôle fondamental dans l'équilibre des rapports sociaux et les relations de pouvoir entre hommes et femmes. Les rôles sexuels sont en effet définis et façonnés par la culture au sens large,⁴⁵ à partir de laquelle se construisent les inégalités de genre et les normes sociales. La construction sociale du genre est un facteur fondamental de l'accès (ou absence d'accès) des femmes à la sphère politique et publique. Elle devient un obstacle à la participation politique des femmes dès lors qu'elle s'accompagne de règles, coutumes et croyances religieuses qui contribuent à limiter leurs droits⁴⁶. Certaines pratiques sociales et traditionnelles engrangées dans le chef des communautés ont conduit et ne cessent à nos jours d'influer significativement sur les considérations accordées à la femme aux vus des enjeux politiques.

⁴⁴ GAHAGAMO BAHATI G., *Op.Cit.*

⁴⁵ THÉBAUD F., « Le temps du gender », in *Ecrire l'histoire des femmes*, Lyon, ENS édition, 1988, p. 124.

⁴⁶ MASIKA J., La situation des femmes au Nord – Kivu, lire en ligne sur <https://perillderiqueses.dretsdelspobles.org/news/ca/2021/10/07/0002/la-situation-des-femmes-au-nord-kivu#>, consulté en mars 2024.

En effet, l'irréductible dissymétrie entre le génie de la vie (le féminin) et le génie de l'esprit (le masculin) constitue l'une des énigmes humaines les plus difficiles à déchiffrer. Lorsqu'une femme naît, elle naît avec une étiquète : tu es femme, tu es faite pour la lessive et le repassage des habits,... mais quand un homme naît, on dit simplement : tu vas travailler et avoir du pouvoir sur les femmes. GEBARA Ivone renchérit : « les hommes ont été élevés et se sont habitués à avoir le pouvoir sur les autres⁴⁷ ». Et Madame Esther BAUMA de penser que « *la cause primordiale des conflits, c'est l'injustice. Et ce qui amplifie le conflit, c'est l'indifférence et la négligence des autorités. Les facteurs socioculturels font à ce que les femmes se sentent rejetées et peuvent être à la base des conflits*⁴⁸ ». Alors que l'investissement politique masculin va de soi, est jugé légitime et ne contient aucune contrainte au niveau de la gestion familiale, celui des femmes pose un certain nombre des problèmes parce qu'il est susceptible de bouleverser les normes sociales sexuées traditionnelles qui font parties des certitudes des sociétés. Il se dégage de ces considérations une forme d'infantilisation de la femme, réduisant ses potentialités et facultés aux simples fonctions lui définies par la tradition auxquelles elle doit se soumettre en vue de sauvegarder son foyer. Ce qui pose problème, en ce sens que la gestion des affaires publiques ne relève pas de la compétence exclusive des hommes. Pour emprunter les mots de GAHAMA Joseph, la gouvernance se caractérise notamment par la participation, la transparence et la responsabilité...l'efficacité et l'équité. Elle assure la primauté du droit⁴⁹.

La démocratie telle qu'énoncée par Abraham LINCOLN suppose la participation de tous. Chaque voix devrait peser le même poids. Malheureusement, la participation politique est inégalement répartie et socialement biaisée. Elle est à la portée des classes supérieures, aisées et diplômées⁵⁰. Ces pratiques favorables à l'exclusion de la femme dans la sphère décisionnelle laissent derrières elles des empruntes hostiles au plein épanouissement des femmes et des jeunes. A en croire Tshibwabwa, il s'observe un manque de solidarité entre les femmes et une crise de confiance entre les candidates et l'électorat féminin⁵¹. A lui

⁴⁷ GEBARA I., *op cit*, p.95.

⁴⁸ Entretien réalisé avec Madame Esther BAUMA, Décembre 2024.

⁴⁹ GAHAMA J., *Démocratie, bonne gouvernance et développement dans la région des Grands lacs, PNUD (SD)*, Bujumbura, éditions Maquette et impressions, 2009, p.237.

⁵⁰ MAYER N., *Sociologie des comportements politiques*, Paris, éditions Armand colin, 2010, p.13.

⁵¹ TSHIBWABWA J., *Op Cit.* p.83.

d'ajouter que la politique est encore perçue, même par les femmes elles-mêmes, comme un lieu de mensonge, de calomnie, d'empoisonnement, d'hommes qui ont la capacité de faire la guerre et d'y accéder par la violence. Cette manière d'ériger la violence en mode d'accès au pouvoir a fini par créer dans le chef des femmes une psychose et une phobie qui les rendent septiques et apolitiques.

Certaines pratiques sociales et traditionnelles engrainées dans le chef des communautés ont conduit et ne cessent à nos jours d'influer significativement sur les considérations accordées à la femme aux vus des enjeux politiques partout en Province du Nord - Kivu. Les conceptions traditionnelles basées principalement sur le patriarcat relèguent la femme au second rang et confèrent à l'homme l'autorité et le pouvoir de gérer les affaires publiques et politiques. La perception différenciée des rôles masculins et féminins et relations familiales entre les hommes et les femmes ont entraîné l'infériorisation de la femme⁵².

« La considération de la femme comme une poule non autorisée à chanter comme le fait le coq au village, appliquée à la sphère politique est non seulement une aberration mais aussi une évidence que dans les structures patriarcales existantes dans Sous – Région, la politique n'est pas une affaire des femmes ⁵³».

L'environnement politique du Nord – Kivu étant à prédominance masculine, l'engagement politique des femmes apparaît comme contraire aux bonnes mœurs. La présence de ces conceptions a engendré des stéréotypes et préjugés qui créent une hiérarchie entre les hommes et les femmes et fondent des discriminations dont sont victimes dans les domaines social, économique et politique. Au Nord – Kivu, pour des raisons socioculturelles et religieuses, la population estime que les femmes politiques ont une mauvaise réputation. Elle les traite durement et pense que les femmes ne devraient pas faire la politique, sinon elles vont abandonner leur foyer et leurs maris. La politique est réservée aux hommes, tandis qu'aux femmes il convient d'être institutrices, infirmières, caissières, etc. Conformément aux coutumes traditionnelles, les femmes du Nord – Kivu ne peuvent pas occuper les positions élevées et stratégiques suite notamment au fait qu'il leur est interdit d'entrer dans le « véranda

⁵² Ibid.

⁵³ BARHATULIRWA MUDERWA V., « Egalité du genre dans le processus de stabilisation de la Sous – Région des Grands – Lacs : Quels enjeux dans le processus Electoral 201 en RDC ? », *Journal of African Conflicts and Peace Studies* : Vol.2 : ISS.1,83 – 95.

» (le lieu de rencontre entre les notables de la communauté et leurs ancêtres). Aussi, le patrimoine génétique de la femme ne lui permet de faire de la politique parce qu'elle est ancrée à la peur, au découragement, au manque de détermination et à une aversion forte sur le risque surtout financier. On peut poser la question de savoir si les femmes politiques représentent les intérêts de toutes les femmes peu importe leurs ethnies du Nord - Kivu. Ainsi, les femmes politiques du Nord - Kivu ne collaborent pas pour former un groupe mixte qui refléterait les intérêts diversifiés de toutes les femmes de la société.

Selon une femme politique et cadre du parti ENSEMBLE :

« La politique congolaise est construite sur la base des affinités, des liens familiaux, sociologiques non sur les compétences et le vrai militantisme recommandés pour accéder à un mandant électoral dans un parti politique. Cela constitue un grand défi pour la femme politique⁵⁴ ».

Les oppressions sont vécues différemment au sein des groupes de femmes. Pour ce qui est des oppressions basées sur les rapports de sexe physique, il s'agit de la domination des hommes sur les femmes. Règle générale, la majorité des femmes vit cette forme d'oppression physique, soit dans les foyers, soit dans les milieux du travail. Par contre, ces oppressions peuvent être vécues différemment. Par exemple, les femmes qui sont plus éduquées sont plus conscientes de leurs droits et libertés et ont ainsi tendance à dénoncer les abus au sein de leur foyer. Aussi, les femmes qui ont leur propre revenu peuvent quitter une relation violente parce qu'elles sont capables d'assurer seules leurs subsistances, tandis que celles qui sont financièrement dépendantes de leur conjoint n'ont pas cette latitude. Aussi, l'orientation sexuelle des femmes noires lesbiennes peut défavoriser celles-ci par rapport aux femmes noires hétérosexuelles.

➤ *Préjugés sociaux à l'égard des femmes*

L'augmentation de la représentation des femmes dans les parlements diminue l'inégalité et l'injustice en regard de la représentation des femmes⁵⁵. En d'autres termes, l'augmentation du nombre de femmes au parlement contribue au respect des droits et des libertés de celles-ci, au même titre que les hommes. Cependant, la culture peut être une barrière à la lutte contre

⁵⁴ Entretien réalisé à Goma, le 20 décembre 2024.

⁵⁵ SALIH MOHAMED M.A., African Parliaments, Between Governance and Government, New York, Palgrave Macmillan, 2005, p. 45.

les inégalités entre les femmes et les hommes. Dans ce cas, les retombées positives de l'augmentation de la représentation des femmes en politique peuvent être limitées ou tarder à se réaliser. La culture congolaise ne valorise pas la prise de parole par les femmes en public. La question est donc de savoir comment les femmes peuvent exister en politique sans pouvoir parler en public. Manifestement, cette croyance limite l'influence des femmes en politique à deux niveaux⁵⁶. Premièrement, si les femmes présentes au parlement n'ont pas de réels pouvoirs, elles ne peuvent réaliser les changements nécessaires afin de diminuer les inégalités entre les sexes. En conséquence, les femmes seront peut-être au parlement, mais les conditions de vie des femmes dans la société ne changeront pas pour autant. Ceci explique ce qui se passe présentement au Nord - Kivu. Malgré la présence de 6 % de femmes au parlement, à l'issue des élections décembre 2023, les filles sont encore forcées d'épouser des hommes dont elles ne veulent pas, elles sont moins visibles en enseignement secondaire et supérieur, elles sont toujours défavorisées dans les domaines successoraux en raison du droit coutumier qui les prive du droit à la propriété foncière, elles sont battues et la justice tolère cette pratique, etc. Deuxièmement, cette croyance culturelle présente un obstacle au regard de la sensibilisation entre les femmes politiques et les femmes paysannes. Les femmes ne sont pas supposées prendre la parole en public, celles qui le font sont mal vues dans la société, surtout dans les milieux ruraux.

La culture joue un rôle fondamental en regard de la socialisation, tant au niveau individuel, familial que sociétal. Comme déjà mentionné, la société congolaise véhicule plusieurs préjugés envers les femmes quant aux rôles qu'elles doivent, ou ne doivent pas jouer dans la société. En conséquence, d'un côté certaines femmes ne voient pas leur place dans la gouverne de leur pays. De l'autre côté, « certains hommes politiques ne se voient pas partager le pouvoir » avec les femmes⁵⁷. Ces mentalités ont été renforcées par le dispositif de la division sexuelle du travail au sein de la société. Elles affaiblissent ainsi la portée d'un quota minimal de 30% de femmes au gouvernement, au parlement et dans les organes

⁵⁶ NSUNGU M., « Briser le silence : la femme doit parler pour mettre fin aux violences », lire en ligne sur <https://habarirdc.net/brisier-silence-femme-parler-mettre-fin-violences/>, consulté le 20 février 2025.

⁵⁷ STANSRUD E. et HUSBY G., Care Norway and International Peace Research Institute, Oslo (PRIO), Resolution 1325: From Rhetoric to practice. A report on women's role in reconciliation processes in the Great Lakes in Africa, <http://www.grandslacs.net/doc/3925.pdf>; consulté le 20 février 2024.

dirigeants des partis politiques. D'abord, si les femmes ne se voient pas en politique, elles ne vont pas encourager leurs filles à avancer dans les études qui leur permettront d'occuper les postes de prise de décision. Ensuite, elles ne s'adapteront pas à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, car elles s'attribuent elles-mêmes la place de subordination dans la société. Enfin, les femmes qui sont dans la gouverne n'auront pas de soutien de leurs consœurs. En conséquence, la politique restera l'affaire c des hommes. Ou encore, les femmes entreront en politique, mais pour suivre les décisions de leurs homologues masculins. Dans ce cas, la représentation des femmes en politique se limitera au nombre et ne sera que théorique, car dans les faits elle ne se traduira jamais en influence. Ainsi, les capacités des femmes politiques de changer les conditions de vie des femmes dans la société seront toujours tributaires de la bonne volonté de quelques hommes politiques conscients de la discrimination envers les femmes⁵⁸. Ceci signifie que les femmes intéressées par la politique ne peuvent s'investir sur la scène publique sans une autorisation préalable de leur mari. Cette mentalité est moins présente dans les villes que dans les milieux ruraux. En fait, pour tous les postes de responsabilité autres que Ministres, Députés et Sénateurs, le taux de participation des femmes est très faible et même nul dans les instances décisionnelles en Province du Nord - Kivu.

➤ *Le statut inférieur de la femme dans la société*

Le statut inférieur et la tradition donnent à la femme dans la société au Nord - Kivu est l'un des obstacles essentiels à sa participation, parce qu'il est lié à des relations de genre inégalitaires et opposées au leadership féminin. La femme est appelée à se soumettre à l'homme qui est le chef de la famille et qui la représente dans la maison et en dehors de celle-ci. Ainsi, les normes et croyances traditionnelles nuisent à l'épanouissement des femmes, « pèsent lourdement sur leur statut dans la famille et dans la société, restreignent leurs chances d'éducation et limitent leurs capacités à prendre des décisions, et à participer pleinement à la vie de la communauté avec les mêmes chances que les hommes⁵⁹ ».

⁵⁸ NSUNGU M., *Op.Cit.*

⁵⁹ MINANI P., *Op.Cit.*

➤ *Le partage inéquitable des tâches entre l'homme et la femme*

La répartition traditionnelle des rôles et des responsabilités entre les hommes et les femmes dans la société au Nord - Kivu est liée aux normes et croyances évoquées plus haut et au statut qu’elles donnent à la femme. Au niveau du foyer, la division genre du travail lui laisse les activités liées à la reproduction (soins des enfants et des autres membres de la famille, travaux de ménage, recherche du bois et de l’eau, etc.). La majeure partie des femmes sont des agricultrices. Leur incombent également le lourd fardeau des travaux des champs (non valorisés et non rémunérés) dont elles s’occupent presque toutes seules quelles que soient les conditions physiques dans lesquelles elles se trouvent. D’après les échanges avec les femmes politiques du Nord – Kivu en ville de Goma, les responsabilités familiales constituent l’un des facteurs les plus dissuasifs en ce qui est de la participation politique des femmes⁶⁰. Les femmes membres de partis politiques ont également évoqué les heures auxquelles les réunions des partis se tiennent comme un obstacle à leur participation. « Celles pendant lesquelles les grandes décisions (comme les nominations) se prennent sont organisées à des heures qui obligent les femmes à partir avant leur conclusion pour éviter d’avoir des problèmes avec leurs maris ».

➤ *Sous-estimation des femmes elles – mêmes*

Les femmes qui participent aux élections dépassent toujours 50% des votants, et pourtant, si peu de femmes sont élues. Plus d’un voient en cela un manque de solidarité et de confiance entre les femmes. C’est également l’opinion des personnes qui ont participé dans les focus groupes organisés dans le cadre de cette analyse. Beaucoup de femmes rejettent les candidatures féminines et bon nombre d’entre elles votent pour le candidat de leur mari, de leur père ou de leur frère. Et les femmes candidates se retrouvent sans électeurs, et cela décourage celles qui avaient la velléité de tenter l’expérience. De fait, « au niveau des communautés, ne pas se sentir portées par les femmes plombe l’enthousiasme des plus motivées. En effet, se présenter aux élections et les perdre faute de voix féminines les expose à la risée des hommes et aux critiques acerbes des autres femmes. Plus d’une s’abstiendront

⁶⁰ Ibid.

de se porter candidate »⁶¹. « *Sur le plan de la représentation des femmes aux instances de prise des décisions politiques, la Province du Nord – Kivu est encore à la traîne ; cette situation est une conséquence notamment des barrières socio – anthropologiques, le manque de moyen politique, le faible leadership féminin, mais également une dimension très faible de la prise de conscience de la femme dans la lutte politique* »⁶², estime une femme politique. D'après les avis de certains acteurs interrogés, ce manque de solidarité est parfois justifié par le fait que les femmes ne voient pas toujours de valeur ajoutée apportée par les femmes occupantes ou ayant occupé des fonctions politiques. Par exemple, les femmes à la base se plaignent du fait qu'elles ont vu les femmes qui sont à l'assemblée nationale et au sénat lorsqu'elles faisaient leur campagne. Elles ne sont pas revenues et leurs promesses sont restées lettre morte. En fin de compte, beaucoup de femmes qui occupent des fonctions politiques à quelque niveau que ce soit semblent plutôt faire allégeance à leur parti politique et s'intéressent peu aux préoccupations des femmes. En dépit des valeurs qu'elles défendent publiquement, les églises restent profondément conservatrices quant au rôle assigné aux femmes dans la sphère publique. Elles se montrent d'une manière générale peu engagées en faveur d'une plus grande représentation des femmes aux postes de responsabilité politique⁶³. Si l'église catholique a parfois lancé des initiatives visant à promouvoir l'éducation politique des femmes, par exemple, pendant la période électorale, il n'en a pas été de même pour la plupart des églises de réveil, qui prônent la soumission des femmes aux hommes. Sauf cas exceptionnels de certaines églises fondées par les femmes, ces églises ne reconnaissent pas aux femmes le droit de prendre la parole devant les hommes au cours de leurs assemblées, par exemple. Refuser aux femmes l'accès à la parole publique, ne peut que contribuer au développement d'un sentiment d'irresponsabilité politique et sociale. La vision hiérarchique des rapports sociaux de sexes véhiculée, par l'Eglise constitue un obstacle important à la participation des femmes à la vie politique, dans la mesure où elle les maintient dans un statut

⁶¹ BARANCIRA D., Participation politique de la femme : quelle est la valeur ajoutée ?, Bujumbura, décembre 2013, p 10.

⁶² Propos reportés par Mme Yvette KANYERE, décembre 2024.

⁶³ ODIMBA C. et al, La participation des femmes dans le processus de paix et de prise de décision en République Démocratique du Congo, Alert International 2012, p.70.

d'infériorité politique et sociale.⁶⁴ Une femme membre du cabinet politique du Gouverneur de province interrogée à Goma souligne que les femmes n'ont souvent aucune chance de pouvoir s'impliquer dans des rôles politiques de premier plan du fait des messages diffusés et du rôle joué par certaines Eglises. Des pasteurs ont soutenu publiquement, par exemple, que les femmes en général sont incapables d'assumer des responsabilités politiques. Il a également été noté des campagnes de calomnie féroces menées par des candidats rivaux contre certaines candidates, dont la moralité était mise en cause. Certaines personnalités de l'Eglise catholique sont citées comme ayant relayé et soutenu ces campagnes.⁶⁵ Autant que les institutions traditionnelles coutumières, les églises restent prisonnières des traditions reçues et perpétuées de génération en génération. Les interprétations fondamentalistes des enseignements tirés de la Bible selon lesquels Dieu a voulu que la femme soit l'aide de l'homme, ceux qui prêchent l'autorité de l'homme sur la femme et la soumission de celle-ci à l'homme, le récit biblique tiré de la Genèse présentant la femme comme le produit de la côte de l'homme, l'argument que Jésus n'avait pas de disciple de sexe féminin, sont autant des messages distillés et véhiculés auprès des fidèles et qui façonnent leur imaginaire. Quand on sait l'importance numérique des chrétiens en RDC, on peut facilement mesurer l'écho de tels messages. Déjà au sein des églises, les femmes sont d'office disqualifiées pour l'occupation de certains postes. Les églises chrétiennes sont des agents de socialisation très puissants en RDC. Environ 95 % de la population congolaise s'affirme comme croyante et se montre très influencée par les discours et messages religieux⁶⁶.

c. Causes économiques

➤ *Accès limité aux ressources économiques*

Les femmes ont un accès aux ressources économiques et naturelles plus limité que les hommes. La pauvreté est une réalité pour la majorité des femmes congolaises, ce qui limite leur capacité d'implication dans la vie politique. Cet obstacle a souvent été évoqué par les femmes politiques interrogées au cours de l'enquête, en particulier celle s'étant portée

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ EASSI et International Alert, Participation politique des femmes dans les pays sortant d'un conflit dans la région des Grands lacs en Afrique. Rapport de l'Atelier de consultation, Kampala, Ouganda, 28-30 août 2007.

⁶⁶ ODIMBA C et al., *Op. Cit.*

candidates aux élections législatives nationales et provinciales de 2006, 2018 et 2023 en Province du Nord - Kivu. Les obstacles financiers à la participation politique sont de taille. A titre d'exemple, la caution (non remboursable) qui doit être versée pour le dépôt d'une candidature aux élections législatives nationales et provinciales est de 1000 dollars américains et plus 6000 dollars pour les candidats gouverneur de Province lors des élections de décembre 2023. Un tel montant empêche une grande majorité de femmes de se porter candidates pour de telles élections. Les campagnes électorales exigent des moyens financiers considérables que ne possèdent pas les femmes. C'est un des facteurs qui ont contribué à la déconnection des femmes candidates par rapport à l'électorat. Une des conditions de l'augmentation de la représentation des femmes aux instances de prise des décisions politiques en Province du Nord – Kivu est donc le renforcement de leur autonomie économique et financière et la réduction de la pauvreté. Madame Esther NABINTU fait savoir : « *le plus grand obstacle à la participation des femmes aux élections c'est le moyen limité et le découragement des hommes*⁶⁷ ». En complétant ces propos, une femme politique démontre que « *l'élection aujourd'hui devient l'achat des voix, c'est au plus offrant qu'on donne plus de voix ; beaucoup ont été votés, pas parce que leurs projets de société avaient convaincu, mais parce que leurs poches avaient parlé*⁶⁸ ».

➤ *La dépendance économique*

Les normes et les croyances et le statut qu'elles donnent à la femme la mettent sous la dépendance de l'homme sur le plan économique. L'importance de l'appartenance à un parti politique pour accéder aux postes de responsabilité a été déjà relevée. Pour se faire une place en tant que membre d'un parti, il faut être capable de payer les cotisations, de contribuer dans l'organisation de certaines activités et aux frais de campagne. Beaucoup de femmes ne sont pas capables de le faire et cela leur enlève toute crédibilité auprès de leurs pairs masculins qui les considèrent comme des « membres de seconde zone ». Or, le mari qui tient les cordons de la bourse « peut à volonté limiter le militantisme politique de sa femme en la privant de

⁶⁷ Entretien avec Mme Esther NABINTU, Décembre 2024.

⁶⁸ Propos rapporté par Mme ASIFIWE, Goma, Décembre 2024.

moyens financiers »⁶⁹. À quelques jours des législatives provinciales, les femmes candidates du Nord-Kivu ne cachent pas leur ambition de rafler les sièges au futur parlement de la province. Mais, leur détermination bute à des difficultés de campagne, notamment aux exigences de la population. C'est, en tout cas, le constat fait par ces candidates elles-mêmes qui lancent un cri de détresse. Parmi les difficultés de campagne auxquelles elles sont confrontées figure l'exigence des cadeaux par les électeurs. « Avant d'écouter nos messages, la population nous exige d'abord de la bière, des T-Shirt », s'est indignée Madame Fifi Kyakimwa, candidate dans la circonscription électorale de Goma⁷⁰.

Réunies dans un atelier organisé par l'ONG « Promotion et appui aux initiatives féminines » (PAIF), les femmes candidates du Nord-Kivu ont exprimé leur ras-le-bol face à cette culture. Cet atelier visait le renforcement de la participation de la femme au processus démocratique. Pour Madame Fifi Kyakimwa, la population doit être suffisamment éduquée pour comprendre que le rôle d'un candidat en campagne n'est pas de donner des dons mais plutôt de convaincre l'électorat. La population doit comprendre que lorsque celui-ci vient chercher le mandat auprès d'elle, c'est pour qu'il aille plaider sa cause pour son mieux-être. Ce qui vaut de loin plus que les cadeaux circonstanciels que le candidat pourrait offrir, a conclu Mme Kyakimwa⁷¹. Au Nord – Kivu, lors des dernières élections provinciales de décembre 2023, les candidates femmes politiques sont unanimes sur le fait que beaucoup de pots de vin (au propre comme au figuré) sont distribués aux éventuels électeurs. Et ne pas avoir les moyens de faire comme leurs pairs masculins a été présenté comme une des causes de l'échec de beaucoup de candidates à ces élections, et un élément dissuasif pour certaines femmes qui préfèrent tout simplement renoncer à entrer dans cette arène dans laquelle elles sont sûres de perdre.

⁶⁹ Déclaration de Mme Esther Ndoole, Candidate conseillère communale de l'UNC, Commune de Karisimbi aux élections de décembre 2023 à Goma.

⁷⁰ Propos de Madame Fifi Kyakimwa, candidate dans la circonscription électorale de Goma, 2024.

⁷¹ Propos de Madame Kyakimwa lors d'un atelier organisé par l'ONG PAIF à Goma, novembre 2023.

Conclusion

Ce papier s'est fixé pour objectif d'analyser les causes de la faible représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions politiques en Province du Nord – Kivu. Cette recherche a soulevé la question de savoir pourquoi la représentativité des femmes dans les instances de prise des décisions politiques au Nord-Kivu est faible malgré les programmes, dispositions constitutionnelles et légales à leur faveur. Aux vues de résultats de cette recherche, il a été démontré que les causes de la faible représentativité sont d'ordre juridique, politique, socio – culturel et économique. À l'image de leur participation aux différents processus électoraux, les femmes restent très faiblement représentées dans les instances de prise des décisions politiques en province du Nord-Kivu. Cette sous-représentativité est liée à des questions de culture et de formation politique, au niveau d'instruction, au degré d'autonomie économique, au manque d'appui financiers, aux normes sociales qui structurent les rapports hommes –femmes et influencent la perception qu'ont les femmes elles – mêmes ainsi que les communautés auxquelles elles appartiennent.

Bibliographie

- AHADI SENGE MILEMBA P., « Au-delà des caravanes et du folklore, agir dans les avenues du pouvoir pour endiguer la phalocratie au Congo ». *AKOFENA*, N°006, Vol 2, septembre 2022.
- Alert International, Etat des lieux de la parité dans la Province du Nord – Kivu en République Démocratique du Congo. Observatoire de la Parité en République Démocratique du Congo, Février 2016.
- ALLEN C., « Good Bye to All that: The short and Sad Story of Socialism in Benin». Maxim's Rearela from Africa. Ed. par Arnold Hughes. 1992, p64, cité dans BRATION Michael et Nicolas Van de Walle. Democratie, Experiments in Africa Regime Transitions in Comparative Perspective . Cambridge University, Press 1997.
- BARANCIRA D., Participation politique de la femme : quelle est la valeur ajoutée ? ; décembre 2013.
- BARHATULIRWA MUDERWA V., « Egalité du genre dans le processus de stabilisation de la Sous – Région des Grands – Lacs : Quels enjeux dans le processus Electoral 201 en RDC ? », Journal of African Conflicts and Peace Studies : Vol.2 : ISS.1,83 – 95.
- BISAMBU MPANG'DE G. et al., Stratégies de campagnes électorales à Kinshasa : Combat et procès du pouvoir politique controversé. LE CARREFOUR CONGOLAIS, Vol 9 N°2, novembre 2024.
- Conseil de l'Europe - Assemblée Parlementaire, « Augmenter la représentation des femmes en politique par les systèmes électoraux. Disponible en

- ligne sur <https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-fr.asp?fileid=17809&lang=fr>.
- Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006.
 - COTTERET JM et CLAUDE E., *Les systèmes électoraux*, Paris, Presses universitaires de Frances, 1970.
 - MONIERE D. et GUAY J.H., *Introduction aux théories politiques*, Québec Amérique 1987.
 - Déclaration universelle sur la démocratie adoptée par l'UIP en septembre 1997.
 - ESAMBO J-L., *Le droit électoral congolais*, 2^{ème} édition, Académia, L'Harmattan, 2022.
 - GAHAMA J., *Démocratie, bonne gouvernance et développement dans la région des Grands lacsPNUD (SD)*, Bujumbura, éditions Maquette et impressions, 2009.
 - HILL N., *Plus malin que le diable, le secret de la liberté et du succès*, Paris, éditions Aska, 2013.
 - Loi N° 22/029 du 29 juin 2022 modifiant et complétant la Loi N°06/006 du 9 mars 206 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telle que modifiée par la Loi N°11/003 du 25 juin 2011, la Loi N°15/001 du 12 février 2015 et la Loi N°17/01324 décembre 2017, JORDC, N° spécial du 5 juillet 2022.
 - MASIKA J., La situation des femmes au Nord – Kivu, lire en ligne sur <https://perillderiqueses.dretsdelspobles.org/news/ca/2021/10/07/0002/la-situation-des-femmes-au-nord-kivu#>.
 - MAYER N., *Sociologie des comportements politiques*, Paris, éditions Armand colin, 2010.
 - MINANI Passy P., *Femmes en politique au Burundi. Leur nombre, leur influence ?* Etudes Africaines, Paris, L'Harmattan, 2014, p.120.
 - Nations – Unies, *Les droits des femmes sont des droits de l'Homme*, New – York et Genève, 2014, disponible sur https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/HR-PUB-14-2_FR.pdf.
 - NGALULA TSHIMANGA C., « Participation paritaire de la femme : approche d'intégration du genre dans le vécu social congolais », in *Recherches africaines. L'Afrique et son vécu*, (septembre 2013), n°34.
 - NGOMA – BINDA P., OTEMIKONGO MANDEFU YAHISULE J. et MOSWA M., *République Démocratique du Congo. Démocratie et participation à la vie politique : Un évaluation des premiers pas dans la 2^{ème} République* : Open Societu Foundations. 2010.
 - NGUNGU J., « Nous pouvons Campagne » contre les Violences Sexuelles en RDC.2009.<http://friendsofthecongo.org/pdf/ngungu.pdf>.
 - NINDORERA E. et NYAMOYA F., Conférence-débat sur le système électoral au Burundi, 2024. disponible sur : <http://repositories.lib.utexas.edu/bitstream/handle/2152/5950/3204.pdf?sequence=1>.

- NSUNGU M, *Briser le silence : la femme doit parler pour mettre fin aux violences*, lire en ligne sur <https://habarirdc.net/briser-silence-femme-parler-mettre-fin-violences/> .
- ODIMBA C. et Al, La participation des femmes dans le processus de paix et de prise de décision en République Démocratique du Congo, Alert International 2012.
- ONUFEMMES, <https://africa.unwomen.org/fr/where-we-are/west-and-centralafrica/democraticrepublic-of-congo>,
- ONUFEMMES, <https://africa.unwomen.org/fr/where-we-are/west-and-centralafrica/democraticrepublic-of-congo>.
- Rapports de la Commission Electorale Indépendante (CEI) sur les listes des candidats élus aux élections provinciales de 2006 en République Démocratique du Congo.
- Rapports de la Commission Electorale Indépendante (CEI) sur les listes des candidats élus aux élections provinciales de 2006 en République Démocratique du Congo.
- Rapports de publications des élections de la CENI et des missions d'observations, élections provinciales de décembre 2023.
- RDC, *Plan d'action national de mise en œuvre de la Politique Nationale du Genre*, Octobre 2010.
- RDC, Politique Nationale du Genre (première partie).
- SAAD A., « Le système électoral majoritaire freine l'avancée démocratique », *Confluences Méditerranée*, 56 (1), 2006.
- SALIH MOHAMED M.A., African Parliaments, Between Governance and Government, New York, Palgrave Macmillan, 2005.
- SATHOUD G., *Le combat des femmes au Congo-Brazzaville*, Paris, l'Harmattan, 2007.
- SILVERA R., Articuler vie professionnelle et vie personnelle. Les expériences des projets Equal français entre 2001 et 2002, Paris, 2004.
- STANSRUD E. et HUSBY G., Care Norway and International Peace Research Institute, Oslo (PRIO), Resolution 1325: From Rhetoric to practice. A report on women's role in reconciliation processes in the Great Lakes in Africa, <http://www.grandslacs.net/doc/3925.pdf>.
- The Universal Declaration of Human Rights (UDHR) <http://www.un.org/en/documents/udhr/>.
- THÉBAUD F., « Le temps du gender », in Ecrire l'histoire des femmes, ENS édition, 1988.
- TSHIBWABWA J., « *Les élections de 2006 en République démocratique du Congo. Genre, démocratie sexuée et citoyenneté asymétrique* ». Sous la Direction de ROLLINDE M., *Genre et changement Social en Afrique*, Paris, éditions des archives contemporaines, agence universitaire de la Francophonie, Coll. manuels, 2010.
- WELEPELE ELATRE C., *Construction de rapports de genre et représentation politique de femmes aux élections provinciales de 2006 dans la ville de Kisangani (Province orientale)*, Thèse de doctorat, Faculté des Sciences Sociales,

Administratives et Politiques, Département des Sciences Politiques et Administratives, Université de Kisangani, 2013 – 2014.

- WELEPELE ELATRE C., *Dynamique des rapports de genre pendant les quatre cycles électoraux en République démocratique du Congo*. OTEMIKONGO MANDEFU YAHISULE J (Dir.), *Gouverner l'État en temps de crise. Survivre à la mort programmée de l'Etat congolais*. Paris, L'Harmattan, 2024.

